



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070105

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 2085
N/REF : 7/07/2024 0H21 C:020665 I:01814
V/REF : Contrat N°002085 du 01/06/1995

SDC '18 Rue Duquesne'
C/O J.P. GOUDARD & J. COULARD
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : LE DUQUESNE
18 RUE DUQUESNE
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : Cabine ascenseur
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

GESTION DES APPELS TELEPHONIQUES D'URGENCE

SERVIMO assurera 24 heures / 24 la gestion des appels téléphoniques venant du téléphone mains libres installé dans la cabine de l'ascenseur.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/07/2024

Prix de base du contrat : 260,94

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 11/2008	Valeur :	100,0
	Mois de l'indice de révision	: 03/2024	Valeur :	138,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Redevance 1 téléphone mains libres	24H/24	347,05	347,05



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070105

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	347,05
T.V.A. a 20,00%	69,41
TOTAL T.T.C.En EURO	416,46

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.